

L'Avenir

DE LYON



JOURNAL RÉPUBLICAIN SOCIALISTE

ADMINISTRATION & RÉDACTION

10, Cours de la Liberté, 10

LYON

ABONNEMENTS

Paris et départ. timbré... 51 181 204
Pour les autres départ... 51 181 204
(Étranger : port en sus)
Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois

LES OUVRIERS SANS PAIN

Quand le peuple, cette vile multitude, comme disait Thiers, le sinistre massacreur de la rue Transnonain, quand le peuple souffre, il fait d'abord appel à l'humanité, au droit et à la justice, et quand cette trinité sacrée, qui, comme dans la Genèse, des trois ne fait qu'un, fait la sourde oreille, alors le peuple en appelle à la force.

On lui fracasse le crâne sur le haut de la barricade, ou il triomphe derrière les pavés amoncelés.

Aujourd'hui, des familles entières sont accroupies au coin de l'âtre triste et froid, la tête pleine des grandes douleurs de la vie et le ventre creux tortillé par la faim.

Le plus âgé de la compatissante nichée hasarde timidement une plainte : c'est le petit estomac qui, rongé de fièvre, exhale cette plainte, les lèvres blémies par la privation n'y sont pour rien.

Cette plainte de la nature est un coup de stylet porté au cœur du père et de la mère, qui, eux aussi, étouffent à travers leurs sanglots les sourds grondements de la faim qui déchire les entrailles de ses mioches.

On cherche, on regarde ce que l'on peut encore glisser dans la gueule du Mont de Piété...

Rien, plus rien ! C'est à peine si la nichée de marmots a de quoi se couvrir la nuit avec les lambeaux du vieux châle de la gran' mère, que recouvre le vieux bourgeron troué du père.

Crédit est mort ! — Mort comme ces cœurs dont la souffrance n'attend plus celui du boulanger, de l'épicier ou du boucher.

Boucher ! Mais on le deviendrait dans ces moments-là, on le deviendrait à moins ; on oublie la faim quand le mioche demande du pain en disant : « J'ai mal là ! »

Oui, on deviendrait boucher, non pas pour assommer un bœuf à l'abattoir, mais pour égorger dans la rue cette triste humanité, qui étale le diamant à côté de la vermine, l'hermine et la soie à côté des haillons, les renvois et les hoquets d'une digestion difficile à côté des hoquets de la faim.

Les bouffées azurées du panatellas sortent des lèvres lippues des gommeux et fouettent le visage hâve de l'ouvrier, les chatouillantes émanations du lubin jettent à la face de la misère leur insolente opulence.

— Maman, j'ai faim !

— Attends, mon bébé, papa est allé chercher de l'ouvrage ; il va revenir avec un gâteau.

Et le père court, depuis le matin, d'usine en usine, où les portes sont closes.

Vingt fois, dans cette course vagabonde, il s'est essuyé le front pour y

effacer les éclaboussures que le coupé des bourgeois lui envoyait à la face. C'est lui, le pauvre hère, qui a payé ce huit-ressorts, cet attelage fringant ; c'est lui qui a accumulé écus sur écus la rente de ce capitaliste, qui aujourd'hui crache au front du prolétaire sans travail et sans pain toute la boue de son coupé.

Et nous sommes en République, la République bâtarde des pépitières ferristes, qui affirment le système égalitaire en montrant du doigt le frontispice de nos monuments, où on lit : Liberté — Egalité — Fraternité.

Le peuple a faim.

Mensonge ! le peuple est un égoïste.

Les fourneaux économiques ne lui assurent-ils pas le bien-être le plus parfait. Cette plantureuse ressource, concurrence acharnée de Maderni et de la Maison Dorée.

Peuple tu as faim ! tu as tort de te plaindre, vois donc ma face appoplectique, j'ai trop mangé et j'étouffe. Ta femme à froid, sa poitrine est nue ; mais vois donc la mienne quel embarras elle éprouve de soulever la queue de ses jupes quand elle veut descendre de voiture pour entrer chez le pâtissier en renom.

Peuple tu es un ingrat !

Le père revient au logis apportant à ses enfants son découragement et ses larmes.

On écrirait des pages sur ce chapitre, moi je n'ai pas ce courage-là, mon cœur se serre quand je vois à travers mes larmes, ces souffrances terribles, presque ignorées.

Peuple tu as faim ! en attendant paie les funérailles d'un général que l'on enterre en roi

La générosité du peuple n'a plus de borne et ses représentants votent en son nom que ces funérailles seront faites aux frais de l'Etat.

Une bagatelle de cinquante mille francs, parce que cet homme était gouverneur de Lyon est qu'il est mort en bon catholique, apostolique et romain.

Combien de braves soldats, blessés dans les expéditions lointaines, sont venus expirer dans leur famille sans que l'Etat s'inquiète autrement de savoir qui paiera les frais des funérailles de ce héros humble, ignoré et pauvre.

Tant glorieux que puisse être M. Carteret-Trécourt, il faut admettre que l'Etat lui a chèrement payé sa gloire pendant 40 ans.

Espérons que la semence jetée dans les sillons creusés par les boulets, enfantera des moissons vengeresses de toutes ces iniquités, de toutes ces injustices, qui divisent le peuple en deux catégories, misère et gaspillage !

J.-B.-A. PAGES.

Il ne doit exister aucune erreur privilégiée ou sanctionnée ; le penseur doit les attaquer, lors même que l'humanité, semblable à un malade dont le médecin touche les plaies, jeterait les hauts cris.

SCHOPENHAUER.

DÉPÊCHES DE NUIT

En Chine

On écrit de Tien-Tsin au Shanghai-Mercure :

Certaines personnes disent ici que 30,000 Français ne pourraient pas venir à bout de l'armée de Li-Hung-Chang ; d'autres soutiennent que 10,000 Français appuyés par la flotte pourraient très facilement atteindre Pékin.

Le général Pao, plus connu sous le nom de Pao-Tchao, est arrivé au Tonkin avec ses 10,000 hommes. Pao-Tchao est considéré comme le premier général de l'empire, et les Chinois se figurent que les Français ne pourront pas le vaincre.

Les renforts

On annonce de Montpellier le prochain départ pour le Tonkin de 100 hommes du 2^e génie, dont 5 sous-officiers.

Ces hommes, demandés par le ministre de la guerre à M. le commandant du 16^e corps d'armée, seront pris pour cette expédition à la 19^e compagnie du 4^e bataillon, à laquelle pourront prendre part les militaires du 2^e du génie qui trouveront à permuter.

L'Angleterre et la Chine

Le *Daily News* annonce que cinq officiers américains, engagés dans l'armée chinoise, viennent d'arriver en Angleterre pour y conclure certains contrats pour livraison de matériel de guerre et avec l'intention d'aller rejoindre les forces chinoises sur la frontière du Tonkin.

CHEZ LE CHATELAIN D'EU

La *République française* reproduit, d'après un journal légitimiste du Calvados rattaché aux princes d'Orléans, d'intéressants détails sur la vie politique que mène M. de Paris au château d'Eu.

Le prétendant reçoit, paraît-il, de nombreuses visites. Il a auprès de lui un petit ministère d'Etat qui est chargé d'organiser la propagande orléaniste et dont le personnel a été recruté parmi d'anciens fonctionnaires ayant émargé au budget de la République.

Philippe VII a, outre un secrétaire intime, plusieurs autres personnages qui sont, à proprement parler, des chambellans portant le titre de secrétaires ; ils font le service d'honneur et l'aident dans sa correspondance politique.

M. de Paris a également un bureau de la presse à Paris, lequel est chargé d'entretenir des relations avec la presse parisienne et avec la presse départementale. M. Ferdinand Duval, ex-préfet de la République, et M. Cornélis Witt, ex-sous-secrétaire d'Etat de la République, en sont les principaux agents et sont chargés du dépouillement de la presse.

Ce n'est pas tout, le petit-fils de Louis-Philippe entretient cinq *missi dominici*, sorte d'inspecteurs généraux, dont deux ont été préfets sous la République et qui se sont partagé la France en cinq régions.

Chacun d'eux fait son rapport sur sa région.

La *République française* enregistre ces renseignements sans aucun commentaire. Le moniteur officiel de l'opportunisme ne trouverait-il donc pas qu'il y ait là les éléments d'une conspiration à ciel ouvert ?

Il nous semble cependant que les manœuvres du parti orléaniste justifieraient, plus que jamais, la demande d'expulsion formulée contre les prétendants au mois de janvier 1883 par W. Floquet, dans une proposition qui fut combattue par les plus fidèles soutiens du ministère actuel.

Informations

M. Blandin

Contrairement à ce qu'annoncent plusieurs journaux, la nomination de M. Blandin en qualité de sous-secrétaire d'Etat au ministère de la guerre, n'est pas encore signée. On croit qu'elle ne le sera pas.

LE GROUPE RADICAL DU SÉNAT

Jusqu'à présent, il y a cinq adhésions fermes à la formation d'un groupe radical au Sénat. Ce sont celles de MM. Schœlcher, Laurent Pichat, Georges Martin, Masse (Nièvre) et Alfred Naquet. M. Goquet refuse, dit-on, son adhésion.

Les négociations entamées par M. Georges Martin, au nom de M. Schœlcher, continueront ces jours-ci, mais les adhésions de MM. Dide et Girault peuvent dès à présent être considérées comme certaines.

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

On n'entend plus du tout parler de la loi sur l'organisation de l'enseignement primaire, soumise depuis le mois d'avril aux délibérations du Sénat. Nous croyons savoir que la commission ne s'est même pas réunie depuis la rentrée d'octobre.

Quand on pense à l'impatience avec laquelle cette loi organique est attendue par les instituteurs, on s'étonne de cette extraordinaire lenteur. Nous ne voulons pas croire que la laïcisation des écoles publiques, qu'elle proclame, doive être considérée comme la cause de ce retard.

LA PUBLICITÉ DES EXÉCUTIONS

Les cours d'appel ont été consultés, comme on le sait déjà, par le garde des sceaux sur le projet présenté par M. Bardoux et tendant à établir la non-publicité des exécutions capitales.

Les avis des cours sont parvenus au Sénat. Dix-huit sont favorables au projet, sept sont pour le *statu quo*, c'est-à-dire pour la publicité des exécutions.

La cour de cassation est favorable à la proposition. Quant à la cour d'appel de Paris, son avis n'a pas encore été transmis ; on sait toutefois que la majorité de ses membres est opposée au projet.

La plupart des procureurs généraux sont favorables à la non-publicité.

AU CONCOURS AGRICOLE

Le président de la République s'est rendu lundi matin au concours agricole.

M. Jules Grévy était accompagné par M. Méline, ministre de l'agriculture.

Le président a visité l'exposition dans ses détails et s'est entretenu avec plusieurs des lauréats du concours.

DEUX AMIS

Avez-vous remarqué ceci ?

Tandis que Ferry, heureux d'avoir découvert un prétexte à violences, faisait disperser par sa police les groupes de curieux rassemblés sur la place de l'Opéra, Alphonse le Uhlan se livrait à la même opération, à Madrid. De braves gens, qui manifestaient devant le Palais-Royal, étaient brutalisés et refoulés par des bandes d'alguaizils.

Ces deux individus, Alphonse et Ferry, étaient décidément faits pour s'entendre.

LES AGENTS SECRETS

Voici l'opinion de l'ex-préfet Andrieux sur les agents de la police secrète :

« J'ai toujours considéré que l'agent secret est comme le sabre bien connu de M. Prudhomme, qui sert indifféremment à défendre ou à détruire les institutions.

« Il n'y a pas de raisons pour que celui qui trahit l'amitié, qui vend les secrets de son parti, reste fidèle au fonctionnaire qui le paye.

« De même que chez Tricoche et Caulet on reçoit l'argent des deux époux pour les trahir tous les deux, de même les agents de la police secrète sont suspects de servir des intérêts opposés.

« Je ne prétends pas qu'un gouvernement puisse absolument se passer de ce moyen de surveillance; mais quand on envoie un agent secret reconnaître un terrain dangereux, il faudrait, à son insu, en envoyer un autre qui le surveillerait, et prendre à l'égard du second les mêmes précautions pour n'être pas trompé. »

Très exacte cette estimation de la valeur morale de nos mouchards.

Mais que dire d'un gouvernement qui se sert de semblables auxiliaires ?

L'AMENDMENT RIBOT

On se préoccupe très vivement dans les couloirs de l'amendement de M. Ribot. On y oppose que dans aucune des législations antérieures, on n'a songé à prendre d'autre base électorale que la population, c'est-à-dire le seul élément qu'il soit possible de fixer d'une façon absolue et pour une période déterminée. Le nombre des électeurs inscrits est au contraire absolument variable, et il est soumis à l'arbitraire et à la malveillance de l'administration, qui peut, dans un intérêt politique, l'augmenter ou l'abaisser dans de notables proportions, surtout dans les grandes villes.

On remarque également qu'alors que le seul motif invoqué par les adversaires républicains du scrutin de liste, est la crainte que ce mode électoral ne permette à la réaction monarchiste de triompher dans certains

départements, l'amendement Ribot aurait justement pour effet de diminuer la représentation des départements où l'immense majorité des suffrages est acquise aux candidats républicains, comme la Seine, le Rhône, le Var, les Bouches-du-Rhône, le Nord.

Ajoutons enfin que les membres de l'Extrême gauche et de la Gauche radicale déclarent unanimement que si le système de M. Ribot était adopté, ils voteraient contre le scrutin de liste; comme la majorité qui paraît acquise au scrutin de liste n'est pas considérable, la défection des membres de ces deux groupes ferait échouer inévitablement la proposition Constans.

LE PROTECTIONNISME

M. Pouyer-Quertier vient de faire à Pontoise une conférence protectionniste dont il convient, à l'heure même où la question se débat à la Chambre, de placer les principaux points sous les yeux du public.

M. Pouyer-Quertier a présenté la situation de l'agriculture, rappelant les chiffres des impôts, qu'il a énoncés dans ses précédents discours.

Partant de là, il s'est adressé aux libres-échangistes; il fait un appel éloquent aux hommes de tous les partis, il ne veut voir devant lui aucune faction. Une seule question intéresse aujourd'hui notre pays : abandonnera-t-on, oui ou non, les errements du libre-échange ?

Si un changement complet de notre système économique ne se produisait pas, la France, selon l'orateur, serait perdue. Les libres-échangistes, dans tous les discours qu'ils ont prononcés récemment, n'ont émis, d'après M. Pouyer-Quertier, que des théories mais pas un fait en leur faveur. Ah ! si l'un d'eux, dans un rapport qui a eu beaucoup de retentissement, a déclaré que, si nous avons perdu dix millions de têtes de moutons, nous avons gagné sur le poids de ces animaux. C'est une erreur.

Que l'on consulte les mercuriales des marchés dans toute la France, et l'on verra que le poids moyen du mouton a diminué de 3 kilos. Quant au porc, son poids moyen a diminué de 5 kilos, depuis vingt-sept ans.

Une question très grave est celle des transports. Les éleveurs étrangers sont favorisés aux dépens des éleveurs français. Les moutons russes et autrichiens sont transportés d'Autriche et de Russie, à raison de 15 fr. les deux bêtes. Tous frais compris, même les risques de mort.

Comparaison plus frappante encore : les moutons allemands viennent à la Villette, au nombre de 200 par wagons, et, pour un parcours de 600 kil., paient 85 fr., c'est-à-dire 0 fr. 45 le Kil. Ceux d'Ailly-sur-Somme, pour aller à La Villette paient 82 50; il y a 410 kilomètres. Et, comme on ne peut pas mettre plus de 90 moutons par wagon du Nord, il en résulte que le mouton allemand paie 42 1/2 et le mouton picard 90 1/4.

Pour les vins, mêmes résultats. Les vins venant d'Alicante et de Valence à Bercy paient 35 fr., ceux venant de Barcelone et de Saragosse, 29 fr.; ceux de Cette paient 44 fr. 25.

Dans un ordre d'idées encore plus grave, nous voyons adresser aux ateliers étrangers

des commandes qui devraient être réservées aux ateliers français. Quel est le résultat de ces fautes ? C'est qu'il suffit à l'Angleterre, sous prétexte que nous nous battons avec la Chine, de prononcer l'*entlistment* ac pour interdire l'entrée de ses ports à ceux de nos vaisseaux qui ont besoin d'être radoubés.

Sommes-nous donc disposés à abdiquer notre indépendance nationale entre ses mains ?

En résumé, les droits que demande l'orateur ne sont que compensateurs, ils mettront simplement les Français, chez eux, sur un pied d'égalité avec les étrangers.

ETRANGER

BIRMANIE. — Le navire de guerre français qui doit amener le représentant de la France accrédité auprès du gouvernement birman est attendu ici de jour en jour.

Les Rachyens ont brûlé la résidence anglaise à Bhamo, afin d'empêcher les Birmans de l'occuper et de s'en servir comme forteresse.

ITALIE. — Rome. — La *Stampa*, organe officieux, dit que le paquebot *Amedeo* partira demain avec un petit nombre d'hommes, allant rejoindre dans la mer Rouge l'expédition Saletta, dont ils font partie; il emportera des chevaux et des mulets pour l'expédition.

AUTRICHE. — Vienne. — On télégraphie de Ostran (Moldavie), qu'hier, pendant le bal qui a été donné par le personnel des grandes usines de Mitkowitz, appartenant au baron de Rothschild, on a essayé de faire sauter avec de la dynamite l'escalier du bâtiment principal où le bal avait lieu.

Une partie de l'escalier a été endommagée; des vitres en masse ont été brisées.

ALLEMAGNE. — Berlin. — La raison qui a décidé l'empereur à commuer la peine de mort prononcée contre l'anarchiste Rupsch est que celui-ci a informé le premier les autorités de l'attentat du Niederwald et qu'il a fait des aveux complets.

TURQUIE. — Dans une seconde note circulaire adressée jeudi dernier à ses ambassadeurs à l'étranger, le gouvernement ottoman communique à ces derniers les explications que le sultan a reçues du khédive au sujet de l'occupation de Beilul par les troupes italiennes.

Le khédive aurait formulé à Constantinople de véritables plaintes contre l'Italie, déclarant que les troupes italiennes avaient débarqué à Beilul malgré les résistances du gouverneur militaire égyptien et que la garnison égyptienne avait été chassée de cette ville.

La Sublime-Porte, en présence de ce fait, a protesté de nouveau à Rome, et elle communique cette protestation à toutes les puissances.

LES DYNAMITEURS ANGLAIS

Cunningham et Burton, prévenus de complicité dans l'attentat de la Tour de Londres, ont comparu de nouveau aujourd'hui devant le tribunal de police de Bow-Street.

L'accusation relève contre les prévenus les crimes de haute trahison et d'incendie, outre les délits tombant sous l'application de la loi sur l'emploi criminel de matières explosives.

Les prévenus auraient plusieurs fois visité l'Angleterre, et toujours leurs visites auraient coïncidé avec quelque attentat. L'accusation prétend avoir des raisons de croire qu'ils sont complices des attentats par la dynamite sur le Junior Carlton Club et sur le bureau central de police de Scotland Yard, qui ont eu lieu au printemps dernier.

L'accusation considère aussi Cunningham comme complice de l'attentat du chemin de fer souterrain.

Un plan du palais législatif de Westminster a été trouvé en possession de Burton.

LES ANGLAIS AU SOUDAN

Une dépêche du général Wolseley annonce l'arrivée à Korti du colonel sir Ch. Wilson.

Le vapeur de lord Beresford, qui a ramené à Goubat le colonel Wilson et ses compagnons, a dû passer sous le feu d'une batterie ennemie installée sur la rive du Nil.

Une vive canonnade a été échangée avec les rebelles.

Un officier de marine a été blessé; trois soldats et quatre indigènes ont été tués.

Le colonel Wilson a quitté Goubat le 6 février dans la matinée et s'est rendu à Korti pour donner au général Wolseley des renseignements détaillés sur la reconnaissance qu'il a faite à Khartoum.

Une dépêche de Souakim donne les détails suivants sur l'occupation italienne à Massouah :

« Aussitôt après l'arrivée de l'expédition dans le port, l'amiral Caimi débarqua et s'aboucha avec le sous-gouverneur, qui déclara ne pas pouvoir laisser les Italiens débarquer sans protester par une note qu'il enverrait à son gouvernement.

« On débarqua et l'on occupa sans résistance la ville, les environs et les forts, dont tous les commandants égyptiens protestèrent également.

« Le drapeau italien a été arboré à côté du drapeau égyptien.

« L'amiral Caimi a publié une proclamation faisant connaître le but pacifique de l'expédition.

« Une partie des troupes italiennes campent hors de la ville.

« La population a fait bon accueil aux soldats.

« La garnison égyptienne reste dans ses quartiers. »

FEUILLETON DE L'AVENIR (140)

LE COUSIN DU DIABLE

Par Gontran BORYS

DEUXIÈME PARTIE

LES AMOURS DE FLORESTAN

(Suite)

A le voir galoper comme un lièvre, puis s'arrêter net et se retourner brusquement, puis reprendre un élan remarquable et faire tourner son bâton d'un air provocateur, vous eussiez deviné qu'il espérait soit lasser, soit intimider l'important.

Celui-ci appartenait, par son habit, du moins, à l'ordre des Cordeliers. Il continua d'escorter le capucin à vingt-cinq pas de distance, hâtant ou ralentissant sa marche selon que notre homme hâtait ou ralentissait la sienne, disparaissait dans le brouillard quand le petit moine exaspéré se ruait à sa rencontre, et ne répondant pas une syllabe aux Qui va là ! réitérés de son très cher frère en Dieu.

Le capucin était brave, sa contenance en faisait foi. Néanmoins la prudence, en cette conjoncture, lui sembla devoir être écoutée préférentiellement au courage. Il avait sans doute ses motifs pour ne se brouiller avec personne.

D'ailleurs, était-ce bien quelqu'un, ce cordelier fantastique ? Était-il bâti de chair et d'os ? Comment qualifier cette vague silhouette qui voltigeait dans l'atmosphère humide ?

Un fantôme ! un espion !...

Peu soucieux de le savoir, le capucin avait retourné son froc à la hauteur du genou et détaillait avec une vitesse incomparable.

Après dix minutes de cette gymnastique, il se jugea hors d'atteinte. Il voulut s'en assurer. O surprise ! non-seulement il n'avait pas gagné un peu de terrain, mais encore, au lieu d'un moine, il en aperçut deux qui arrivaient au petit trot.

Leur tourner casaque et repartir de plus belle, ce fut l'affaire d'un clin d'œil. Un spectateur indifférent aurait cru assister à une course pour l'amélioration de la race monacale. Bientôt, néanmoins, le fugitif, essouffé, fut contraint de faire halte encore une fois. Il regarda par dessus son épaule.

Horreur !... droits et roides dans leurs robes grises, trois cordeliers patavinaient maintenant sur ses talons.

— Trop de collègues, décidément ! maugréa le capucin. Déblayons.

Il fit volte-face et détacha, au hasard, à l'adresse de ses étranges gardes du corps, un formidable coup de trique.

Le bâton fendit l'air en sifflant, et s'enfonça dans un trou plein de vase, tandis qu'un triple éclat de rire traversait l'é-tendue.

Le petit moine fut saisi d'une terreur folle; des ailes lui poussèrent, pour ainsi dire... Sans songer à reprendre son gourdin, il bondit, il fila, les yeux fermés, franchissant ravins, fossés, flaques d'eau, troncs d'arbres, tas de pierres... jusqu'à ce que, s'étant heurté contre un pan de mur, il fut repoussé par le choc et renversé tout de son long.

— Pincé !... murmura-t-il.

Et il perdit connaissance.

La pluie, qui redoublait de fraîcheur et d'intensité, le tira de son étourdissement. Il entra ouvrit les paupières, se souleva sur son séant et se vit seul. Les trois cordeliers avaient disparu.

Enchanté, mais stupéfait, ravi, mais courbaturé, le capucin se dressa sur ses jambes. Il reconnut alors que le pan de mur auquel il avait dû sa chute providentielle faisait partie d'un vieux moulin à vent ruiné, hors d'usage et cependant fort propre à lui servir d'arche provisoire.

Donc, ayant gravi l'échelle vermoulue,

il pénétra dans un bouge dont le plancher crevé montrait ses lattes pourries.

A l'approche du moine, trois hiboux s'envolèrent par une crevasse. Des régiments de rats s'enfuirent en déroute suivis par une arrière-garde de fourmis, de cloportes et d'araignées.

Tel quel pourtant, ce gîte enthousiasma notre homme. Il y avait là les débris d'une table, quelques vestiges d'escabeaux.

S'asseoir, se reposer à sec, se dérober à ses persécuteurs, il n'eût jamais osé rêver tant de bonheurs à la fois.

Son premier soin fut de reprendre haleine; puis il se pencha par la lucarne qui éclairait le taudis, et il enveloppa d'un regard circulaire les plus lointains horizons du paysage.

Tout allait bien. Le ciel fondait en eau; l'immense bruissement de l'ondée emplissait la campagne; mais nul être humain ou surhumain ne rôdait aux environs.

— *Deo gratias* ! fit le religieux. Espions ou spectres, ils ont perdu ma trace.

Là-dessus, il entra ouvrit son froc, attira une gourde à la panse rebondie, la contempla d'un air de béatitude et en appuya passionnément l'orifice à ses lèvres.

(A suivre)

Mort de Gordon

Londres, 10 février.

On télégraphie de Korti, 9 février : Le général Wilson et le major Stuart Worthley sont arrivés du Gubat, ayant fait le voyage en quatre jours. Ils apportent la nouvelle que Gordon est mort le 4 février.

Un messenger du colonel Boscawen, venant de Gubat, a apporté des détails de la prise de Khartoum.

Il confirme que la chute de la ville est le fait de la trahison d'un pacha, qui fit se porter la garnison du côté de Kha-toum, situé en face d'Ondurman, prétendant que l'attaque du Mahdi était attendue de ce côté.

Un autre pacha ouvrit aux rebelles les portes de Khartoum; ces derniers entrèrent alors en masse.

Gordon-Pacha aurait été poignardé pendant qu'il sortait de la maison du gouvernement.

EN ESPAGNE

LES OUVRIERS SANS TRAVAIL

Madrid. — La journée s'est passée tranquillement aujourd'hui.

On croit que les ouvriers ne feront pas la manifestation annoncée pour cette nuit, à cause de l'allocution du préfet de Madrid, qui a été affichée et dans laquelle il déclare qu'il réprimera énergiquement, dans le cas nécessaire, toute manifestation, la municipalité de Madrid ayant donné du travail à quiconque s'est présenté aux magasins du dépôts de la ville.

Un millier d'ouvriers se sont présentés aujourd'hui pour travailler; ils ont accepté le salaire de 1'75 par jour.

Les ressources ne sont pas suffisantes pour occuper longtemps les ouvriers sans travail.

L'initiative individuelle pourrait faire beaucoup de choses, mais on ne peut pas compter sur elle en présence de la crise économique qui sévit en Espagne, comme le prouvent la réduction des exportations et la diminution des recettes des impôts.

Il faudra que les Cortès, qui perdent leur temps à des discussions de rhétorique, prennent des mesures si elles veulent résoudre convenablement la question sociale qui affecte l'Espagne comme la majorité des nations de l'Europe, surtout après les tremblements de terre, les inondations et les gelées qui ont détruit une grande partie de la richesse de la nation et qui ont plongé dans la misère un grand nombre de familles.

TRIBUNAUX

La sorcière de Villepoint. — Vraiment étrange et presque fantastique l'affaire suivante qui vient de se dérouler devant la cour d'assises du Loire-et-Cher. Elle prouve une fois de plus la justesse de cet aphorisme versifié de Boileau : *« Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable. »*

Dans le village de Villepoint, sorte de faubourg de Blois, habite une bonne vieille de 68 ans environ, nommée Duval. Veuve, riche, elle passe son temps à l'église. Superstitieuse au suprême degré, elle croit aux magiciens et aux sorcières.

Brouillée depuis de longues années avec sa fille et son gendre, elle allait régulièrement tous les dimanches à la messe implorer le Très-Haut. Elle lui demandait d'intervenir dans sa querelle domestique, et d'amener une réconciliation aussi prompte que possible.

Mais pour si ferventes que fussent ses prières, le bon Dieu — comme elle disait — ne se pressait pas de les exaucer. D'où, un violent chagrin, dont elle portait des traces irrécusables sur le visage.

Au mois de juin dernier, au sortir de la cathédrale de Blois, elle fut abordée par une femme plus que mûre, qui lui dit :

— Vous souffrez beaucoup moralement, madame. Je le sais, je le sens, je le vois. Conte-moi vos peines; je possède le secret d'un charme et d'un philtre qui vous les guérira.

La veuve Duval, étonnée, regarda son interlocutrice, et lui répondit :

— Vraiment. Oh! madame, que vous êtes bonne de me porter tant d'intérêt. Je vous en suis très reconnaissant. Je vous en suis très reconnaissant.

Elle eut alors avec elle une conversation qui dura près d'une heure.

Chemin faisant, elles arrivèrent à Villepoint. La veuve Duval invita l'inconnue à entrer chez elle.

Une fois dans la maison, l'inconnue reprit :

— Oui, vous êtes malheureuse; mais je vous consolerais. Je possède une influence

secrète. Le ciel m'a doué de dons divinateurs. Je sais faire sortir l'or de la terre; enfin je suis sorcière.

A ces derniers mots, la veuve Duval se jeta aux pieds de l'inconnue, et la supplia de la faire profiter de son secret. « Donnez-moi de l'or, » lui dit-elle.

— Je le veux bien; mais à une condition, c'est que vous m'en donnerez beaucoup. L'or attire l'or.

La veuve Duval s'exécuta sur le champ. Elle alla chercher un sac contenant 400 francs en or, et le remit à la sorcière. Celle-ci le plaça dans une armoire, et en remettant la clé à la veuve Duval, elle eut soin de l'inviter à n'y pas regarder, pour que le charme pût opérer.

Elle partit. Dix jours après elle revint. Déçue, elle déclara que le charme n'avait pas réussi par la faute de la veuve Duval.

Il n'y avait pas assez d'or dans l'armoire. La veuve Duval lui remit 3,000 francs, ses bijoux, plus une somme de 300 francs qu'elle alla incontinent chercher chez son notaire.

La sorcière fit mine de joindre le font au précieux dépôt, et partit.

Huit jours après, elle revint, pénétra seule dans la chambre où se trouvait l'armoire, et quand elle en sortit, elle avait le visage ravonnant.

— Ça marche, dit-elle. Le charme s'accomplit. Avant peu, votre chambre ruissellera d'or. Mais suivez les instructions suivantes de point en point. Jeudi à minuit, vous allumerez un réchaud; vous placerez dessus une casserole vide; puis vous vous étendrez sur votre lit, et quand le douzième coup retentira, vous jetterez dans la casserole la pâte que voici. Aussitôt une détonation retentira, et alors la terre s'entrouvrira, et alors des morceaux d'or apparaîtront à vos yeux.

Ce qui fut dit, fut exécuté. Au douzième coup frappé par l'horloge de l'église de St-Nicolas-de-Blois, la veuve Duval jeta la fameuse pâte blanche.

Explosion épouvantable. Le plafond s'effondra, les vitres volèrent en éclats, et le feu se communiqua de tous côtés.

Au bruit de la détonation, les voisins accoururent. Le feu fut éteint, et la veuve Duval trouvée à moitié écrasée sous les décombres.

Elle a cependant survécu à ses blessures, mais elle est horrible à voir.

Elle raconta au juge d'instruction l'histoire de la sorcière, à laquelle elle croyait et croit encore.

La fameuse sorcière fut recherchée. On la trouva dix jours après ce triste événement. C'est une femme Pommier, « voyageuse en parfumerie pour les maisons de tolérance », déjà plusieurs fois condamnée pour escroquerie.

Elle a nié jusqu'au bout être l'auteur de « ce mauvais tour » joué à la veuve Duval.

Mais les charges accumulées contre elle, étaient tellement accablantes, que, malgré ses dénégations énergiques, les jurés de Blois l'ont déclarée coupable.

La veuve Pommier a été condamnée à 20 ans de travaux forcés.

O superstition, voilà bien de tes coups!

Dernière Heure

10 h. soir. — Des brochures anarchistes ont été distribuées dans les casernes de Paris.

— M. Jules Ferry, dont la santé est épuisée par suite de ses travaux multiples, conserverait le seul titre de président du Conseil, et appellerait M. de Saint-Vallier à la direction des affaires étrangères.

— Le comte de Paris s'est acquis divers journaux étrangers qui lui étaient hostiles, notamment le *Vaterland*, de Vienne.

11 h. — Dans plusieurs quartiers de Paris, on signe une demande de mise en accusation des ministres, pour la continuation de l'expédition du Tonkin, qui d'après les promesses faites, devait être clôturée depuis longtemps.

— Dix irrédentistes ont été emprisonnés à Trieste.

— Des inondations sont signalées en Bohême et en Moravie.

— Nous croyons savoir que l'idée d'avancer l'époque des élections générales agitée un moment dans les conseils du gouvernement, est aujourd'hui abandonnée.

11 h 20. — Une certaine agitation a eu lieu parmi les élèves de l'école Polytechnique et les étudiants de l'Université de Zurich.

Un charivari a été fait au directeur de l'école.

Plusieurs arrestations ont été opérées.

Minuit. — Le citoyen Morphy, condamné l'année dernière à six mois de

prison pour provocation au meurtre, pillage, incendie, etc., etc. (clichés idiots!) et qui s'était évadé, a été arrêté aujourd'hui dans les couloirs du palais de Justice.

Il avait fondé récemment le journal *l'Anti-Ferry*.

— Une dépêche de Hong-Kong, de source anglaise, signale la présence de bâtiments de guerre français à Woosung.

1 h. — M. Ballue a annoncé aujourd'hui à la commission de l'armée qu'un accord était intervenu entre lui et le général Lewal.

M. Ballue aurait l'intention de demander que la deuxième délibération du projet de loi sur le recrutement vint avant la discussion du scrutin de liste.

MENUS PROPOS

Maman, arrivant à l'improviste dans la salle à manger, menace de tirer les oreilles de Bob.

— Vous avez encore bu un petit verre de Porto, monsieur!

— C'est pas moi, maman!

— Qui donc?

— C'est un biscuit qui l'a bu!

— Ah! et où est-il, ce biscuit?

— Le biscuit?... (D'une voix grave). Pour le punir, je l'ai mangé!

X..., qui vient de perdre sa belle-mère, a fait graver sur sa tombe :

« Elle ne voulait que mon bonheur; sa mort l'a bien prouvé. »

A table :

— C'est bien, cela, bébé, de manger deux fois du bœuf!

Alors, bébé, d'un air sombre :

— C'est pour qu'il n'en reste plus pour demain!

A TRAVERS LYON

Un fou furieux. — Dans l'après-midi d'hier, un rassemblement considérable s'était formé devant le n° 8 de la rue Lafont.

Un habitant de cette maison, le nommé Joseph Reynaud, âgé de 45 ans, cordonnier, venait d'être atteint d'un accès de folie furieuse, et était en train de tout briser chez lui : vaisselle, meubles, vêtements passaient tour à tour par les fenêtres dont les vitres volaient en éclats.

Deux gardiens de la paix prévenus ont gardé l'entrée de l'appartement du dangereux aliéné, en attendant l'arrivée d'une voiture de place que des agents de la sûreté étaient allés chercher.

On a dû enfoncer la porte et employer la force pour s'emparer de Reynaud, qui a été conduit d'office à l'hospice de Bron.

Excavation. — Hier, une excavation de terrain, qui mesurait 1 mètre 40 de profondeur sur une circonférence de 30 centimètres, s'est produite dans la rue de la République, à l'angle de la rue Mulet.

Le service de la voirie en a été aussitôt informée.

Accident. — Le nommé Joseph Crisard, prise d'une crise nerveuse, est tombé sur la place de la Croix-Rousse.

Relevé aussitôt et après quelques soins donnés Crisard a été reconduit à son domicile, rue d'Ivry, 10.

Hôtel-Dieu. — La nuit dernière, vers une heure du matin, on a amené à l'Hôtel-Dieu le sieur François Bertrand, âgé de 55 ans, employé à la compagnie du gaz.

Cet homme, en éteignant à l'aide d'une perche un reverbère du quai de Bondy, avait, par mégarde, cassé une vitre de la lanterne, les débris de verre, tombant sur sa tête, lui avaient fait au visage une blessure dont le sang coulait à flots.

— On a également conduit à l'Hôtel-Dieu le nommé Benoît Beaucoup, âgé de 60 ans, voiturier au service de M. Négro, demeurant à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.

Ce malheureux est tombé d'une voiture de paille sur laquelle il était monté. Dans cette chute, Beaucoup a reçu des contusions graves par tout le corps.

Arrestations. — Hier matin, le nommé Auguste L., âgé de 18 ans, demeurant rue Tholozan, 11, a été arrêté sur la réquisition de MM Bernard et Magnin, marchands de chaussures à la Grand-Côte.

Ce précoce voleur s'était emparé de plusieurs tiges de bottines placées à l'étalage de ces deux industriels et les avait ensuite revendues, à vil prix, à un brocanteur inconnu et dont il a refusé d'indiquer la demeure.

— Hier, à 6 heures du soir, la nommée Pauline Hutin, demeurant rue de Margnac, 13, surprise à engager au Mont-de-Piété une montre dont la disparition avait été signalée, a été mise en état d'arrestation sous l'inculpation de vol.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à demain la fin du remarquable discours du citoyen Briatou.

ASSISES DU RHONE

Voici les condamnations prononcées hier par la Cour dans les deux affaires dont nous avons publié les actes d'accusation :

Le sieur Magne-Delacroix, inculpé de banqueroute frauduleuse, a été condamné à cinq ans de réclusion.

Le nommé Armando Angelo, accusé de vols qualifiés, a été condamné à huit ans de travaux forcés.

Le jury avait accordé à ces deux individus le bénéfice des circonstances atténuantes.

Audience de mercredi

Le jury a à juger deux Prussiens poursuivis pour fabrication et émission de fausse monnaie.

Deux accusés sont sur le banc des assises, Laskiewitz et Januskiewicz habitants avenue de Noailles, 147, où ils furent arrêtés le 4 octobre 1884. Les antécédents des coupables sont inconnus.

Ils sont tous deux de nationalité prussienne et sont venus en France exercer ensemble et de concert leur criminelle industrie.

Januskiewicz avait été déjà arrêté à Besançon le 19 septembre 1884, pour avoir émis de fausses pièces de deux francs.

Il avait été remis en liberté en surprenant la bonne foi de la police et en se donnant comme capitaine de l'armée prussienne.

Mais le lendemain, on découvrit dans la rue, à l'endroit même où il avait été arrêté, un gant de peau contenant neuf pièces fausses de deux francs.

Un mandat d'arrêt fut alors décerné contre Januskiewicz, qui échappa à toutes les recherches jusqu'au moment de son arrestation à Lyon.

L'expertise a établi que les pièces saisies à Besançon sont de la même composition que les pièces de cinq francs émises à Lyon et à Oullins, et qu'elles sont manifestement l'œuvre des mêmes faux monnayeurs.

Régionale

TRIBUNAL CORRECTIONNEL
de Saint-Etienne

Le sorcier de Saint-Romain-les-Atheux.

Nos lecteurs se rappellent l'assassinat commis il y a deux mois à Saint-Romain-les-Atheux sur la personne d'un nommé Ravel dit Pichon. La victime paraît avoir succombé sous les coups de paysans féroces et ignorant, qui le croyaient sorcier, et, à ce titre, le rendaient responsable d'une épidémie qui sévissait alors et sévit encore sur les bestiaux.

La justice n'a pas découvert les auteurs du meurtre, mais elle a mis la main sur un personnage qui, sans être pour rien dans la mort du malheureux Pichon, paraît avoir été mêlé assez activement aux circonstances qui l'ont précédée.

Voici comment :

Pour conjurer les sorts que l'on croyait jetés par Pichon sur le bétail, les paysans de Saint-Romain ont fait appel à un autre sorcier, le nommé Sagnard, propriétaire d'une petite commune de la Haute-Loire, Saint-Julien-Mole-Sabathe.

Sagnard est venu à diverses reprises, à Saint-Romain, soigner bêtes et gens — ces derniers par surcroît — : ses cures ont été rares. « Pichon tient bon; il a jeté un fameux sort », disait-il, quand il avait terminé ses exorcismes et indiqué ses remèdes. Ces propos ont-ils poussé quelque paysan exaspéré à assommer Pichon? C'est ce que l'instruction n'a pas établi.

Si Sagnard ne guérissait guère, il se faisait largement payer. L'art d'élever

des lapins n'est rien à côté de l'art d'être sorcier.

Tout ceci a amené Sagnard devant le tribunal de police correctionnelle sous l'inculpation d'escroquerie pour avoir fait croire à un pouvoir imaginaire et d'exercice illégal de la médecine.

Les débats ont eu lieu hier.

Sagnard est un homme de cinquante ans, à la barbe rouge et inculte, aux longs cheveux bruns, tombant d'un côté jusque dans le cou, de l'autre jusque sur les yeux; aspect dur, démarche pesante.

Une dizaine de témoins défilent à la barre. L'un a fait soigner ses vaches, l'autre s'est fait soigner lui-même, une femme a consulté pour son mari, un homme pour sa femme. Tout cela sans succès.

Cependant, le sorcier n'a rien ménagé pour réussir. Il arrivait dans l'écurie ou dans la chambre, ouvrait un livre imprimé en caractères noirs, un autre en caractères rouges, prononçait quelques mots inintelligibles, faisait des aspersions d'eau et s'en allait à reculons. Coût : trente francs pour les bêtes, dix francs pour les gens.

De nombreuses dupes ont été faites ainsi. Elles racontent leurs mésaventures; le sorcier, interrogé après chaque déposition, répond imperturbablement que la déposition est fautive. Il n'a vu personne, n'a voulu guérir personne; en un mot, il n'est pas sorcier.

Ce système de défense paraît toucher médiocrement le tribunal.

Les témoins font les esprits forts et affectent de ne pas croire au pouvoir surnaturel de Sagnard. Cela ne les a pas empêchés de lui donner leur argent, et si on les poussait un peu, peut-être leur ferait-on avouer que le sorcier est toujours sorcier.

L'un d'eux, un brave homme à l'aspect débonnaire et à la mise presque cossue, rapporte non sans une vague terreur, des exemples du pouvoir de Pichon, le sorcier assassiné.

Un jour, Pichon demanda à un de ses voisins de lui amener un char de bois; le voisin refusa. Pichon lui dit alors :

— Tu ne veux pas m'amener du bois, tes vaches avorteront.

Et ses vaches avortèrent.

Essayez après cela de faire croire aux paysans de Saint-Romain que Pichon n'était pas sorcier.

Quant à Sagnard, malgré ses dénégations énergiques et la défense présentée par M^e Cuisson, il a été condamné à trois mois d'emprisonnement et quinze francs d'amende.

LE DRAME DE LA BOISSE

La commune de Boisse, près de Montluel (Ain), a été avant-hier le théâtre d'un drame sanglant.

Un habitant de cette localité, M. Antoine Vallet, épousait en 1879, Madeleine Johannard.

En 1881, M. Vallet avait pris à son service un nommé Jean-Baptiste Meunier, originaire de Sainte-Croix (Ain).

Des relations coupables ne tardèrent pas à se lier entre Meunier et la femme Vallet.

La rumeur publique en avait apporté

l'écho jusqu'au mari outragé, qui s'en vengea cruellement après avoir eu la certitude de son déshonneur.

Avant hier, la femme Vallet se rendit avec Meunier dans une maisonnette, sous prétexte de choisir des pommes de terre entreposées dans la cave.

Le mari fort de ses soupçons pénétra dans la maisonnette au moment où sa femme embrassait avec passion son employé.

Il affecta de ne pas s'en apercevoir et s'en retourna.

Les coupables se méfièrent et rentrèrent à la maison un instant après.

Après le repas de midi, Vallet alla travailler dans un champ voisin, et sa femme et son domestique retournèrent à la cave.

Mais à deux heures, Vallet revint, et se plaça derrière une porte, dans laquelle il avait ménagé un trou qui lui permit de tout voir.

Il n'eut qu'un instant à attendre pour surprendre les deux complices dans une position qui ne laissait aucun doute sur leurs relations.

S'armant alors de son revolver, et avant que les coupables surpris eussent le temps de se remettre, il les ajusta et fit feu.

La première balle atteignit en pleine poitrine Mme Vallet qui fut tuée sur le coup.

Meunier était atteint par la deuxième et expirait aux pieds de sa maîtresse adultère.

La vengeance assouvie, Vallet ferma à clé la porte de la cave et se rendit directement à la gendarmerie de Miribel, où il se constitua prisonnier.

Le bruit de ce drame ne tarda pas à se répandre dans le pays.

A la gendarmerie, Vallet raconta qu'il venait de tuer sa femme qu'il avait surprise en conversation criminelle avec son domestique.

Le gendarme de service enregistra la déclaration de Vallet et le retint à la disposition de la police.

Ce magistrat, après avoir réuni les pièces à conviction du crime et procédé à une première enquête, fit ensuite poser les scellés.

Quelques instants après, le maréchal des logis Convert se faisait accompagner d'un gendarme et se rendait à la Boisse pour procéder à une première enquête.

Monsieur le maire de la Boisse fit fermer toutes les portes.

Vallet est âgé de trente-huit ans; il est natif de Miribel.

Madeleine Johannard était âgée de trente-huit ans, assez jolie femme.

Jean-Baptiste Meunier était âgé de quarante-deux ans.

Le parquet de Trévoux, prévenu par dépêches, s'est rendu à la Boisse.

Vallet a été écroué dans la chambre de sûreté de la gendarmerie de Montluel.

CINQUE PLÈGE

Aujourd'hui jeudi, grande matinée enfantine à trois heures de l'après-midi, dans laquelle paraîtront le roi et la reine des eaux. Le capitaine James et miss Lori sont bien les deux plus forts plongeurs du monde.

Le spectacle de la matinée sera des mieux composés.

A huit heures du soir, grande soirée

équestre. Tous les artistes y prendront part.

Ces deux séances seront terminées par les Français en Tunisie. épi-ode militaire joué par deux cents personnes.

Vendredi, grande représentation à huit heures du soir.

THÉÂTRE DE MONTCHAT

Aujourd'hui jeudi 12 février, à huit heures et demie, répétition salle Amblard, rue Sébastien-Gryphe, 21, de la pièce d'ouverture de l'Alcazar de Montchat, fixée au 22 février, et donnée au profit des fourneaux de la presse.

Avis. — Ne sont admis à la répétition que les artistes prêtant leur concours.

SOLIDARITÉ LYRIQUE et DRAMATIQUE

Samedi soir, à 8 heures, dans les salons de la Villa des Fleurs, cours Gambetta, Grand bal de nuit, paré, masqué et travesti, avec une magnifique tombola qui sera tirée à minuit précis.

Prix du billet : 50 centimes, donnant droit d'entrée.

AMIS LYONNAIS

Salle Rivoire, avenue de Saxe, 242

Grands concerts privés de famille, suivis de bal, donnés par la Société, tous les dimanches, à six heures et demie.

Billet de tombola : 0,25.

SALLE RIVOIRE, Avenue de Saxe, 242

Samedi soir, à 7 heures et demie, grand concert, au bénéfice d'une œuvre démocratique et philanthropique, avec le concours de plusieurs artistes et amateurs bien connus du public lyonnais, sous la direction de M. Nachury.

Tribune libre

La Société des Victimes du 2 Décembre, vient et invite tous ses membres adhérents ou non, ainsi que tous les républicains démocrates, de vouloir bien assister à un Banquet fraternel, pour l'anniversaire du 24 février, qui aura lieu le dimanche 22 courant, à une heure du soir, salle Rivoire, 242.

Le prix du banquet est fixé à 1 50

Les dames se sont admises.

Adresses où les cartes sont déposées :

Anglade, rue des Trois pierres, 15; Charvet, rue de Chartrons, 15; Pichet, rue Moncey, 54; Chevassieu, rue Ste Jeanne, 9; Rivoire, avenue de Saxe, 242; Blein, rue du pont de la Gare, 10, à Vaise; Jeannin, rue Bugaud, 126.

Comité électoral des républicains radicaux socialistes du 3^e arrondissement. Tous les citoyens appartenant au dit comité, sont invités à une réunion plénière des groupes, qui aura lieu le vendredi 13 courant à 8 heures du soir, chez le citoyen Rivoire, avenue de Saxe, 242.

ORDRE DU JOUR

Discussion préparatoire en vue du prochain congrès.

Le Secrétaire.

3^e arrondissement. — Le comité électoral des républicains radicaux socialistes, répondant à l'appel fait par la commission d'organisation du Congrès de Neuville à tous les comités constitués du département, invite tous ses adhérents et tous les citoyens à se former d'urgence en groupes, afin de participer à la nomination des délégués au Congrès.

Les procès-verbaux de formation des

groupes seront reçus jusqu'au 18 courant, chez le citoyen Rivoire, avenue de Saxe, 242.

Le secrétaire : CHACHUAT.

Chambre syndicale des chauffeurs-mécaniciens invite tous les chauffeurs-mécaniciens de Lyon et de la banlieue, au cours professionnel tenu par la chambre syndicale.

Ce cours sera professé gratuitement par M. Félix Benoit, garde-mine du département du Rhône, jeudi 12 courant, à 8 heures du soir, salle de la Martinière.

Tous les chauffeurs-mécaniciens soucieux de leur intérêt sont priés de ne pas s'abstenir; des certificats d'aptitude aux fonctions de chauffeurs seront délivrés à la fin du cours aux ouvriers qui auront suivi ce cours de la façon la plus régulière.

Le secrétaire.

Union électorale des travailleurs socialistes (4^e arrondissement). — Aujourd'hui jeudi, réunion chez M. Despland, grande rue de la Creix-Rousse, 2, à huit heures et demie du soir, pour le quartier du centre.

Le secrétaire : MOREAU.

Groupe des administrateurs de Raipail. — Le groupe invite tous ses adhérents à la réunion qui aura lieu aujourd'hui jeudi 12 février, à sept heures et demie du soir, au siège social, rue Rabelais, 34.

ORDRE DU JOUR

1^o Compte rendu de la délégué ;
2^o Discussion sur le Congrès de Rome et autres questions très importantes.

Le secrétaire : MAYOT.

Villeurbanne. — Les électeurs républicains du canton de Villeurbanne, sans distinction de comité, sont convoqués à une réunion publique, dimanche 15 février, à deux heures du soir, salle Den, place des Maisons-Neuves.

ORDRE DU JOUR :

Nomination des délégués au Congrès de Neuville.

Nomination d'une commission de vingt-un membres pour l'organisation du comité de l'union des travailleurs socialistes.

Questions diverses.

Nota. — Les électeurs de la Villette, Sacré-Cœur, Montchat, Montplaisir, font partie du dit canton.

Pour la commission d'organisation du congrès

LAFOREST, PHILIPAT fils.

Les économistes, société en formation pour arriver à l'émancipation des travailleurs par tous les moyens légaux et honnêtes. — Les citoyens qui désirent en faire partie peuvent se faire inscrire, tous les jours, chez M. Rocardet, compteur-restaurant, rue Molière, 22, où sont déposés les statuts.

Avis aux tisseurs de la chambre syndicale, rue Vieille-Monnaie, 23 bis. — La 131^e série ayant décidé sa liquidation, les ayants-droits sont invités à se présenter chez leur trésorier d'ici au 15 février; passé ce délai, aucune réclamation ne sera admise.

N^o 162

L'AVENIR de LYON

BON D'ACHAT

12 Février 1885

Ce Bon doit être détaché tous les jours et conservé.

Le Gérant provisoire: H. ALBERT

Imprimerie Moderne, rue de la Liberté, 70

PHOTONATURE ET HELIOCHROMIE

Procédés brevetés S. G. D. G.

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

La Société Générale de Photonature exploitant ces deux procédés, les seuls donnant à la couleur une inaltérabilité parfaite et n'ayant à redouter aucune imitation, se recommande aux connaisseurs et amateurs du beau pour ses Portraits artistiques, Reproductions, Agrandissements, etc., etc. Cet important établissement bien situé, livre aussi de la Photographie en tous genres.

SALONS D'EXPOSITION

Rue du Plat, 2, au premier

MAISON DU PALAIS-ROYAL (près le pont Tilsitt)

ENTRÉE LIBRE tous les jours

(DIMANCHE COMPRIS)

Le seul n'irritant jamais. — Depuis 20 années

LE TOPIQUE FRANÇAIS

GUÉRIT INFAILLIBLEMENT ET RAPIDEMENT

Bronchites
Irritations de poitrine
Oppressions
Maux de gorge
Pleurésies
Fluxions de poitrine
Points de côtés

Douleurs
Rhumatismes articulaires
Névralgies
Maladie du cœur
Sialiques
Maladies du cerveau
Maux de reins

PRIX : de 50 cent. à 2 fr., dans les principales pharmacies.

— La grandeur varie selon l'endroit où il doit s'appliquer. — Envoi franco contre timbres ou mandats adressés à M. CORNET, pharmacien, dépositaire, rue Octavio-Mey, LYON.

Exigez bien le nom : Topique Français.

CHAPELLERIE PRADÉ

Chapeaux haute nouveauté, premier choix, 400/0 de rabais. — Nouvel arrivage de dernier genre, pour hommes, dames et enfants.

Grand choix de coiffure de voyage en tous genres

20, Quai Saint-Antoine, 20

Régie et Vente d'Immeubles

A VENDRE A LYON

MAISON EN PIERRES

Sur son terrain d'une superficie de 165 mètres carrés
Prix : 6,000 Francs comptant

S'adr. au journal en formation

L'ECHO de LYON

Transféré : 4, rue Mercière, au 2^e

L'AVENIR

44, Rue Ferrandière, Lyon

H. VELLERUT, DIRECTEUR

CAFÉ-RESTAURANT

bonne clientèle, peu de frais, Guillotière, près place, bonne recette, b. log., prix 1, 500 fr.

COMPTOIR-CAFÉ

Guillotière, bonne posit., location 350 fr., b. log., b. rec., pr. 1500 fr. Occasion.

EPICERIE

HERBAGES, Croix-Rousse, loc. 260 fr., b. log.

Prix 500 fr.